

**COMPTE RENDU
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA
COMMISSION HOCKEY SUBAQUATIQUE**

2008 / 2009

Artigues près Bordeaux, le 30 janvier 2010

DIFFUSION

- Commission Nationale du Hockey Subaquatique
- Président du Comité Interrégional ALPC
- Responsables de l'activité Hockey Subaquatique ALPC
- Les membres du bureau de la commission.

LISTE DES PRESENTS

Marc FONTAINE	Président de la commission Hockey Subaquatique Responsable des formations régionales
Patrick PLAQUIN	Président adjoint de la commission Hockey Subaquatique
Sébastien DOTTE	Responsable Régional de l'Arbitrage Responsable de la formation des arbitres
Cyrille GOTTE	Responsable des compétitions régionales Représentant du club SABBE d'Agen
Patrick BENOIT	Adjoint entraîneur équipe régionale
François VAUJOUR	Représentant du club de Cenon
Maximilien HABERSZTRAU	Représentant du club Bull'Do Saintes

EXCUSES

Georges MERLIER	Adjoint au responsable des compétitions régionales
Nicolas PERRET	Représentant du club SABBE et Agen

ABSENTS

Guy DEYZIEUX	Trésorier de la commission Hockey Subaquatique
Laurent MACHADO	Entraîneur équipe régionale Président du club HOSE d'Eysines
Stéphane LAMARQUE	Représentant du club JSAS de St Astier

REPRESENTATION

Voir la liste des pouvoirs en annexe.

Compétitions

Championnat régional senior division A et féminin à La Rochelle

Un retard important a été pris lors de la compétition (1h40 à la fin des rencontres) principalement en raison du retard des arbitres pour encadrer les matchs.

Bien entendu les arbitres participaient à la compétition, cependant la plupart des arbitres n'arbitraient pas le match précédent.

Il sera peut-être nécessaire d'envisager de demander aux équipes d'inscrire trois arbitres par équipe inscrite.

Championnat régional senior division B et junior à Villenave d'Ornon

Le matériel sera fourni par le club de Pessac : buts et ligne de fond (tuyau).

Il y a quatre équipes senior inscrites : JSAS St Astier, Royan ROC, CSUB/Pessac 3, SABBE/Agen.

Championnat régional senior – manche 3

Il est envisageable d'organiser cette manche à Talence, un samedi soir de 18h00 à 23h00. En effet seules quatre équipes sont concernées.

Date à confirmer : 29 mai 2010.

Compétitions jeunes

Le club de Pessac propose la piscine des Canetons les dimanches 14 février après-midi et 11 avril 2010 pour des compétitions jeunes (benjamins, minimes ou cadets).

Le 14 février 2010 sera orienté pour les minimes, avec éventuellement quelques équipes supplémentaires (féminines).

Le 11 avril 2010 sera orienté pour les cadets. Cependant, l'organisation ne pourra pas être assurée par le club de Pessac (Pessac 1 en championnat de France D2).

Réglementation

Cette saison a été éprouvée l'organisation du championnat régional senior en deux divisions. Il va être nécessaire de rédiger une réglementation régionale ALPC afin de formaliser cette organisation.

Un groupe de travail est en charge de réaliser une première version qui sera diffusée aux membres de la CRHS ALPC pour être discuté lors de la réunion de rentrée 2010 / 2011 de la CRHS ALPC.

Matériel

La table de marque commence à montrer des signes de faiblesse : la batterie ne tient plus une journée complète.

Il va également être nécessaire d'investir sur un nouveau signal sonore. Peut-être s'orienter vers un signal type « Américain » (c.f. région BPL).

Equipe régionale

Rappel aux responsables de clubs : proposer une liste de joueurs motivés pour participer aux entraînements et à la coupe des régions.

L'équipe régionale pourra s'entraîner lors de la soirée du championnat régional manche 3 le 29 mai 2010.

Laurent Machado a pris contact avec la municipalité d'Eysines afin de disposer de la piscine d'Eysines pour des entraînements l'après-midi des derniers dimanches de chaque mois à partir de février 2010. Si cette demande se concrétise, le premier créneau pourrait être le dimanche 28 février 2010

Maximilien peut disposer de la piscine de Saintes sur un dimanche entier. Il doit proposer une date.

Il faut approvisionner un jeu de bonnets pour les équipes (hommes et femmes), éventuellement avec un marquage « ALPC ».

De la même façon, il faut approvisionner les maillots de bain des joueurs.

Pour la saison prochaine, Maximilien a déjà des contacts pour réaliser des marquages (maillots, TShirts) et éventuellement un sponsoring.

Formations arbitres et entraîneurs

Formation AN1

Le début de saison a été l'occasion d'achever la session de formation qui n'avait pu aboutir la saison passée.

Prochaine session de formation :

- théorique le dimanche 7 février 2010 matin, pratique le dimanche après midi.
- la date de l'examen reste à déterminer, pistes éventuelles : tournoi de Saintes en juin.

Sébastien Dotte rappel qu'il souhaite passer la main sur cette activité de formation.

Formation Initiateur

Volonté de décentraliser les formations au niveau des clubs.

Marc Fontaine fournira des supports de formation pour homogénéiser les formations au sein des clubs avant fin février 2010.

L'examen sera réalisé par Marc à Talence (théorique et pratique) avant la fin de la saison (date à déterminer).

De façon identique, les formations EF1 sont décentralisées. Une formation s'est déroulée mi-janvier 2010 à Bordeaux avec des candidats des régions RABA et ALPC.

RIFAHS

Le club d'Agen va organiser une session de formation et peut éventuellement accueillir des candidats d'autres clubs.

Le club de Cenon organise un recyclage secourisme et RIFAx le 27 février 2010.

Budget et financements

Par rapport au budget défini, une procédure d'engagement de dépense doit être réalisée pour chaque dépense sous forme d'un formulaire.

Ce formulaire doit être renseigné par le demandeur, soumis à validation du responsable de la commission qui transmettra le formulaire et le devis associé au responsable du CIALPC concerné en fonction du montant engagé.

Attention : à compter de cette année, les factures doivent être fournies dans les trois mois.

Pour les déplacements en compétitions des équipes, les dossiers doivent comporter soit :

- les justificatifs originaux individuels ; dans ce cas les remboursements est fait aux individus,
- une facture club et les copies de justificatifs ; dans ce cas le remboursement est fait au club.

Dans tout les cas, le maximum de renseignement sur la nature du déplacement avec la liste des compétiteurs.

Les prises en charge concernent uniquement les déplacements, pas la restauration ni les hébergements.

Divers

Transfert de joueur

Suite à sa demande, Pierre DUMAS, joueur des Bull'Do (Saintes) a été transféré au club de Goelo Submarine (St Brieuc) en janvier 2010.

Cette procédure de transfert est prévue au niveau fédéral et nécessite l'accord des présidents des clubs et des régions concernées.

Coordonnée du Conseiller Technique Régional ALPC

David BONNET

Mail : davanne@wanadoo.fr

Téléphone : 06 45 54 91 14

Annexe 1 : Représentation

	N° affiliation	Club	Licenciés	Voix	Pouvoir à
1	02 16 0074	ACERS			M. FONTAINE
2	02 33 0050	USCRD Subaquatique			F. VAUJOUR
3	02 16 0007	GESMA			M. FONTAINE
4	02 47 0122	SABBE Subaquatique			C. GOTTE
5	02 24 0167	JSAS			C. GOTTE
6	02 47 0021	CSA			C. GOTTE
7	02 24 0093	CSPN			C. GOTTE
8	02 17 0078	ROC Plongée			G. BIBBAL
9	02 86 0204	Aquarillon			M. FONTAINE
		TOTAL			

Annexe 2 : Coordonnées de la C.R.H.S. A.L.P.C.

Commission régionale

Fonction	Nom	Club	Mail
Président	Marc FONTAINE	USSAP Hockey	hockeysub33@club-internet.fr
Président adjoint	Patrick PLAQUIN	USSAP Hockey	patrick.plaquin@nordnet.fr
Président suppléant	Sébastien DOTTE	USSAP Hockey	s.dotte@free.fr
Trésorier	Guy DEYZIEUX	USSAP Hockey	deyzieuxguy@wanadoo.fr
Compétitions	Cyrille GOTTE	SABBE Agen	cyrilegotte@yahoo.fr
	Patrick PLAQUIN	USSAP Hockey	patrick.plaquin@nordnet.fr
Formations encadrants	Marc FONTAINE	USSAP Hockey	hockeysub33@club-internet.fr
Formation arbitres	Sébastien DOTTE	USSAP Hockey	s.dotte@free.fr
	Gwénael BILLON	HOSE Eysines	gwenaelbillon@yahoo.fr
Equipe régionale	Laurent MACHADO	HOSE Eysines	l-machado@orange.fr
	Sébastien DOTTE	USSAP Hockey	s.dotte@free.fr
	Patrick BENOIT	USSAP Hockey	baillos@msn.com
	Jérémy BONJEAN	HOSE Eysines	jeremybonjean@wanadoo.fr
	Nicolas PERRET	SABBE Agen	npsub@msn.com
	Xavier BEAULIEU	Bull'Do Saintes	wallou1982@gmail.com

Contacts des clubs de la région

Club	Contact	Mail	Site web
Bressuire	Bernard LANDREAU	bernard.landreau@univ-angers.fr	
Bull'Do Saintes	Maximilien HABERSZTRAU	max@lecentaur.fr	hockeysubaquatique.monsite.wanadoo.fr
Cenon	François VAUJOUR	fvaujour@yahoo.fr	
CSUB Talence	Marc FONTAINE	hockeysub33@club-internet.fr	www.plongeeu.u-bordeaux2.fr
HOSE Eysines	Laurent MACHADO	hockeysubeysines@yahoo.fr l-machado@orange.fr	
JSAS St Astier	Stéphane LAMARQUE	stephane.lamarque@wanadoo.fr	
Royan ROC	Olivier MONTOURCY Reynald SCHMIDT	olivier.montourcy@wanadoo.fr schmidt.reynald@libertysurf.fr	
SABBE Agen	Nicolas PERRET	npsub@msn.com	piranhas47.forumouf.com
Subaqua La Rochelle	Georges MERLIER	jo.merlier@wanadoo.fr merlier.georges@neuf.fr	
USSAP Hockey	Patrick PLAQUIN	hockeysub-pessac@nordnet.fr	hockeysub33.free.fr

Annexe 3 : Procédure d'engagement de dépense

Procédure d'engagement de dépenses

Introduction

Le but de cette procédure est de permettre bureau du COMITE INTERREGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES de s'assurer que les engagements de dépenses réalisés au sein du Comité (Comité, Bases Fédérale d'Hendaye et Commission) sont cohérents avec les objectifs financiers, et que les résultats qui en découlent sont en ligne avec ceux attendus.

Cette procédure décrit le processus de demande et d'approbation des engagements de dépenses pour tous les biens et services hors fonctionnement courant, (Affranchissement, Téléphone, déplacements réunion dans leur cadre etc)

Plusieurs types d'engagement de dépenses seront à considérer.

Les engagements de dépenses prioritaires, les engagements de dépenses non prioritaires, les engagements de dépenses de remplacement suite à un vol, un bris de matériel, une manifestation ponctuelles et non prévue

Cette procédure s'applique à tous.

Engagement de dépenses

1. Définition

Par engagement de dépenses, nous entendons toute démarche engageant financièrement le COMITE INTERREGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES.

Ces dépenses qu'elles soient prises en charge directement (pas d'amortissements) ou indirectement (biens soumis à amortissements) ont donc un effet immédiat sur le compte de résultat ou la trésorerie du Comité. La maîtrise et la planification des dépenses par le Comité est le gage de sa pérennité et l'affaire de tous.

1.1 Divers types d'engagement de dépenses.

Tout engagement de dépenses devra faire l'objet d'un ou plusieurs devis suivant le montant à engager.

a) Les engagements de dépenses prioritaires :

Sont ceux qui auront été budgétés dans le plan quadriennal du Comité ou de la Commission ou prévue dans le budget prévisionnel de l'année de la dépense. Le ou les devis seront à présenter avec le budget prévisionnel.

b) Les engagements de dépenses non prioritaires :

Sont ceux qui non prévus au budget qui seront sollicités dans le courant de l'année. Ces dépenses devront être argumentées par écrit afin de démontrer au CODIR l'impérieuse nécessité de les engager.

c) Les engagements de dépenses de remplacement :

Suite à un vol, une casse ou une détérioration quelconque d'un matériel, une manifestation ponctuelle et non prévue etc. Il y aura possibilité de demander d'engager une ou plusieurs dépenses afin de remédier au financement de l'opération. Une argumentation par écrit sera demandée pour afin que le CODIR puisse estimer le bien fondé de la demande de financement de biens ou de services, et en planifier ou prioriser son remplacement ou sa réparation.

2. Procédure

Tout engagement de dépenses dépassant certaines limites doit faire l'objet d'une approbation par l'organe ou la personne habilitée.

Toute demande d'engagement de dépenses (y compris les dépenses relatives au personnel) doit être **formulée à l'attention du Président du Comité et envoyée au siège 119 Boulevard du Président Wilson 33200 Bordeaux.**

TABLEAU DES SIGNATURES			
Personne ou organe habilité	Montant	Budgété	Non budgété
Comité Directeur	>1000 €	oui	oui
	> 200 € < 1000 €	oui	oui
	<200 €	oui	oui
Bureau	>1000 €	oui	non
	> 200 € < 1000 €	oui	oui
	<200 €	oui	oui
Président	>1000 €	non	non
	> 200 € < 1000 €	oui	non
	<200 €	oui	oui
Trésorier	>1000 €	non	non
	> 200 € < 1000 €	oui	non
	<200 €	oui	oui
Salariée	<200 €	oui	non

Les personnes désignées pour donner leur accord se réservent un délai de 7 jours avant de finaliser leur décision.

Afin de gagner du temps et pour éviter tous déplacements intempestifs la demande pourra circuler par mail. Les accords pourront être obtenus de la même manière. Le tout étant centralisé au siège du Comité.

Important :

Les factures présentées au paiement et datées de plus de trois mois seront refusées même si elles ont obtenues auparavant tous les accords préalables et suivies stricto sensu la procédure d'engagement de dépense décrite dans ce document.

Les engagements de dépenses sont répartis en trois catégories : les engagements avec contrat, les engagements sans contrat mais avec bon de commande, les engagements sans contrat ni bon de commande.

2.1 Engagement de dépenses avec contrat

Tout engagement de prestations à caractère régulier doit faire l'objet d'un contrat entre le Comité et le prestataire de services.

Tout contrat, quel que soit son montant, doit être contresigné par les personnes ou l'organe désignés dans le tableau repris au point précédent.

Toute demande d'approbation doit être accompagnée de 3 devis différents, quel que soit le montant du contrat.

Une copie de chaque contrat devra être fournie au secrétariat du COMITE INTERREGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES.

2.2 Engagement de dépenses supérieures à 200 € avec bon de commande

Tous les engagements de dépenses seront faits sur la DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSE et accompagnés d'un devis ou plusieurs devis suivant le montant de la dépense à engager.

Un accord préalable devra être obtenu si le montant de la dépense est supérieur à 200 € même si celle-ci avait été préalablement budgétée. Une copie (un scan) devis doit être envoyée avec la demande d'engagement de dépense.

Si le montant est supérieur à 1.000 € trois devis fait par trois fournisseurs différents devront être présentés. Une argumentation ainsi qu'une justification devront accompagner la demande si le fournisseur pressenti n'est pas le moins disant.

Après accord de la Direction du Comité, un bon de commande sera demandé et signé par la personne qui a obtenu l'accord de commande.

Lors de la réception de la facture, il faudra veiller à joindre le bon de commande signé avant de l'envoyer dans le cycle de paiement de factures.*

2.3 Engagement de dépense (> 200 €) sans bon de commande

Lorsqu'un engagement de dépenses est réalisé sans bon de commande, la procédure décrite ci-dessus doit être appliquée

Après accord de la Direction du Comité, l'achat sera acté par la personne qui a obtenu l'accord de dépense.

Lors de la réception de la facture, il est indispensable d'y joindre une copie de l'approbation avant de l'envoyer dans le cycle de paiement de factures.

2.4 Remarque

Tout engagement de dépenses doit être considéré dans sa globalité et non de manière unitaire.

Exemple fictif:

La Commission XYZ décide d'acheter dix ensemble PMT dont le prix est estimé à 120 €/pièce. Malgré que le prix unitaire est en-dessous du seuil minimum de 200 €, la commission devra faire une demande pour la globalité de l'engagement, c'est-à-dire 1200 €.

2.5 Engagement de dépense (< 200 €)

Lorsqu'un engagement de dépenses pour un montant inférieur à 200€ une demande officielle doit également être faite sur la DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSE.

La demande pourra s'accompagner d'un devis (recommandé) d'une description de l'achat et de son utilisation ainsi que d'un justificatif de son utilisation.

Lors de la réception de la facture, il est indispensable d'y joindre une copie de l'approbation avant de l'envoyer dans le cycle de paiement de factures.

DEMANDE D'ENGAGEMENT DE DÉPENSES

Date de la demande :

Commission : N° de la demande.....

Nom du responsable de la demande :

Téléphone : Domicile..... Travail Portable

Fax..... E mail

Nature de la dépense

.....

.....

.....

Ci-joint Devis : Justificatifs : Argumentation :

Avis du responsable de la Commission.

.....

.....

.....

(Date et signature précédé de « Avis favorable »)

Avis du Président.....

.....

.....

(Date et signature précédé de « Avis favorable » ou « Bon pour accord »)

Décision finale : Accordé : _..... Refusé : _..... A revoir : _

.....

.....

.....

(Date et signature précédé de « Bon pour accord »)

Nom du signataire

Signature du demandeur

Important :

Les factures présentées au paiement et **datées de plus de trois mois seront refusées** même si elles ont obtenues auparavant tous les accords préalables.

Frais de déplacement 2010

BAREME DE REMBOURSEMENT POUR LE COMITE INTER REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU CHARENTES

Les Remboursements seront plafonnés à _____ :

Hébergement :	55,00 €
Repas :	20,00 €
Indemnité kilométrique :	0,20 €/km + Péage

FRAIS DE MISSION Pour COMMISSIONS NATIONALES

Ces défraiements porteront le remboursement des frais occasionnés pour se rendre à une convocation d'une commission au niveau national. (*bases du barème fédéral*)

A savoir :

- 3 réunions de commission par an plus L'Assemblée Générale de la FFESSM

Hébergement : 1 nuit maxi : 70 € maxi

Restauration :

- Repas : 25 € maxi (1 repas par jour)

Déplacement :

Remboursement maxi : Base du tarif 2 ème classe SNCF

Tous ses remboursements se feront sur la base des justificatifs fournis

Possibilité d'opter pour la formule dons aux œuvres

Exemple : Calcul différence entre remboursement et réduction fiscale sur un déplacement de 200 km et retour

Choix de l'indemnité kilométrique

$200 \times 2 \times 0.20 \text{ €} = 80.00 \text{ €}$

Choix de la réduction fiscale (Base forfaitaire 2009)

$200 \times 2 \times 0.297 \text{ €} = 118.80 \text{ €}$

Réduction fiscale 60 % 71.28 €

Différence 8.72 €

Compte non tenue de l'incidence de cette déduction sur votre tranches d'imposition.